

Assises nationales de la mobilité

Présentation

Les Assises de la mobilité : contribuer pour réinventer la mobilité

Lancées en septembre 2017 par Elisabeth Borne, ministre chargée des transports, les Assises nationales de la mobilité se déroulent jusqu'en décembre 2017. Cette grande consultation s'adresse à tous les acteurs du territoire et permettra de préparer la Loi d'orientation des mobilités, présentée au premier semestre 2018.

Réparties sur 3 mois, de septembre à décembre 2017, les Assises nationales de la mobilité visent à identifier les besoins et les attentes prioritaires de tous les citoyens autour de la mobilité en accordant une attention particulière aux transports de la vie quotidienne, aux zones rurales et périurbaines. Pour cela, usagers, collectivités, opérateurs, acteurs économiques et ONG de l'ensemble du territoire sont conviés à participer et à faire émerger de nouvelles solutions. Ces Assises aboutiront à la Loi d'orientation des mobilités, présentée au premier trimestre 2018.

Les Assises de la mobilité, des ateliers dans les territoires

La grande consultation des Assises de la mobilité s'organise en plusieurs étapes et propose plusieurs types d'ateliers répartis dans le temps. Elle prévoit :

- des ateliers territoriaux dans une quinzaine de lieux, qui organisés sous forme de réunions publiques, ont pour objectif d'approfondir les besoins et de faire émerger les idées et initiatives ;
- des ateliers thématiques ;
- des ateliers de l'innovation.

Une consultation en ligne ouverte à tous

Parallèlement à ces ateliers, un site web entièrement dédié aux Assises nationales de la mobilité est ouvert au public. Chacun peut ainsi participer au projet en apportant sa contribution sur la plateforme.

Six grands thèmes identifiés sur la mobilité

La rubrique « Participer » est dédiée à vos contributions. Pour y participer, une simple inscription à la plateforme suffit. La consultation s'organise autour de six thèmes :

- mobilités plus propres : réduire notre empreinte environnementale ;
- mobilités plus connectées : accélérer l'innovation et la révolution numérique ;
- mobilités plus solidaires : réduire les fractures sociales et territoriales ;
- mobilités plus intermodales : mieux articuler toutes les offres de transport ;
- mobilités plus sûres : réduire les accidents et les risques ;
- mobilités plus soutenables : revoir les modèles économiques et la gouvernance.

Les Assises nationales de la mobilité : préparation de la Loi d'orientation des mobilités

Les trois mois des Assises de la mobilité et d'écoute des acteurs, seront conclus par une réunion qui se tiendra à Paris en décembre. L'ensemble des résultats réunis permettront d'alimenter la Loi d'orientation des mobilités. Elle sera présentée au Parlement au début 2018.

ASSISES NATIONALES DE LA MOBILITÉ

en 4 étapes

3 mois pour construire une nouvelle
politique des mobilités



1 Lancement des Assises

19 septembre 2017



Ouverture de la
plateforme de consultation
publique sur la mobilité

2 Mise en place d'ateliers

Ateliers territoriaux

Objectif

Écouter les attentes
de chacun à travers
des réunions
publiques

Participants

L'ensemble
des citoyens

6 ateliers thématiques

Objectif

Débattre des
mesures pour une
nouvelle politique
des mobilités

Participants

Les élus, les experts,
les ONG, les
entreprises et les
salariés

Ateliers de l'innovation

Objectif

Accélérer
l'innovation pour la
révolution des
mobilités

Participants

Les organismes
publics, les
collectivités, les
entreprises et
start-up de la mobilité

Conseil d'orientation des infrastructures

Objectif : planifier les investissements à réaliser
Participants : parlementaires, élus locaux et experts

3

Clôture des Assises, restitution

Décembre 2017

4

Loi d'orientation des mobilités

Présentation début 2018



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE
CHARGÉ DES
TRANSPORTS

